

**Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU
en date du jeudi 20 février 2014**

La séance est ouverte à 20 heures 40 minutes sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Philippe PAGEOT.

Sont présents: Jean Philippe PAGEOT, Isabelle GRISET, Eric LAFAURIE, Dominique PINSAC, Patrick LAVILLE, Jean DELVERT, Lionel CHABREYRIE, Hervé CLEDEL, Laurence GOURSAT.

Absents excusés : Jean-Paul CAMPASTIE, Nicole CREMOUX.

9 membres sont présents.

Secrétaire de séance : Jean DELVERT.

Laurence GOURSAT donne lecture du compte rendu de la séance du mercredi 15 janvier 2014, lequel est approuvé.

Monsieur le Maire propose le rajout d'une délibération à savoir la détermination d'un nom pour la voie de circulation nouvellement créée.

Nouvelle délibération rajoutée par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Ordre du jour :

- 1- Délibération admission en non valeur loyer irrécouvrable (à la demande du TGI du Lot)**
- 2- Délibération compte administratif 2013 budget transport**
- 3- Délibération compte administratif 2013 budget commune**

Questions diverses :

- Permanence élection municipale**
- Projet « ado été association » RIONET de Cazillac**
- Repas commune / chasseurs**
- Recensement population :**

Nous passons à l'ORDRE DU JOUR :

1 / délibération : admission en non valeur loyer irrécouvrable (à la demande du TGI du Lot)

Monsieur le Maire présente au conseil les documents reçus de la trésorerie de Martel demandant l'annulation de dettes d'une ancienne locataire de l'école au motif que le TGI du Lot a admis le surendettement de l'intéressée. Il convient dès lors d'annuler la dette de 344.24€ due.

Après en avoir débattu, le conseil se positionne sur l'annulation de cette dette.

Après débats, délibération adoptée par le Conseil Municipal par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions.

2 / compte administratif 2013 - budget transport

Mme Isabelle GRISET, 1ère adjointe au maire, expose à l'assemblée le détail du compte administratif « transports 2013 ».

Le détail ressort ainsi :

- Dépenses d'exploitation : 9 067.94€ (charges à caractère général 1 754.85€ - charges de personnel : 2 942.50 € - charges financières : 104.59€ - opérations d'ordre: 4 266.00€).
- Recettes d'exploitation : 8 244.53€ (ventes de prestations : 445.00 € - subventions d'exploitation : 4 621.87€. - report excédent 2012 : 3 177.66€)
- Dépenses d'investissement : 4 900.18€ (Emprunts : 4 692.46€ - report solde négatif 2012 : 207.72€)
- Recettes d'investissement : 4 473.72€ (Amortissement : 4 266.00€ - Réserves 207.72€)
- RESULTAT CUMULE SOLDE D'EXECUTION : - 1249.87€ (823.41€ pour la section de fonctionnement et - 426.46€ pour la section d'investissement)

Malgré des dépenses limitées, il est à noter qu'un déséquilibre est issu des subventions du Conseil général ayant cessé à compter de la rentrée de septembre 2013. Le département ne verse plus de participation financière pour le transport scolaire.

Mme Isabelle GRISET invite le Conseil Municipal à voter le compte administratif « transports 2013 ».

Après débats, délibération adoptée par le Conseil Municipal par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, Mr le Maire n'ayant pas pris part au vote.

3 / compte administratif 2013 budget commune

Mme Isabelle GRISET, 1ère adjointe au maire, expose à l'assemblée le détail du compte administratif « commune 2013 ».

- Le détail ressort ainsi :

- Dépenses de fonctionnement : 241 120.81€ (Charges à caractère général : 54 823.00€ - Charges de personnel : 83 395.50€ – atténuation de produits : 16 021.90€- autres charges de gestion courante : 41 911.61,€- charges financières : 4 053.67€– opérations d’ordre de transfert 40 915.13.€)
- Recettes de fonctionnement : 302 962.56€ (produits des services, du domaine et ventes : 3 287.95€ -- impôts et taxes :130 848.64€. – dotations et participations :92 694.67€ - autres produits de gestion courante :10 252.48€ - produits financiers 4.87€ - produits exceptionnels: 41 802.70€)
- Dépenses d’investissement : 848 260.45€ (immobilisations incorporelles 9 141.78€ – immobilisations corporelles : 731 093.81€– emprunts et dettes : 17 808.63.€ - opérations patrimoniales : 4 300€ - Restes à réaliser à reporter en 2014 au budget: 85 916.23€)
- Recettes d’investissement : 842 794.90€ (subventions : 58 296.16€ - Emprunt et dettes : 300 000€ - dotations, fonds, réserves : 9 175.24€ - excédent de fonds capitalisés : 116 418.65€ - dépôts et cautionnements reçus : 211.88- autres : 600€ - opérations d’ordre de transfert entre sections : 40 915.13€ - opérations patrimoniales: 1300€, restes à réaliser à inscrire au budget 2014 : 82 533.84€)

- RESULTAT CUMULE SOLDE D’EXECUTION : excédent de 56 376.20€ (excédent de 61 841.75€ pour la section de fonctionnement et solde négatif de 2 083.16 € pour la section d’investissement)

Mme Isabelle GRISET invite le Conseil Municipal à voter le compte administratif « commune 2013 ».

Après débats, délibération adoptée par le Conseil Municipal par 8 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions, Mr le Maire n’ayant pas pris part au vote.

4 / détermination nom voie de circulation reliant le parking de la maire à la RD803

Monsieur le Maire expose au conseil la nécessité de nommer ou numéroter la voie de circulation créée sur la parcelle cadastrée section A numéro 1198, à savoir celle reliant la route départementale 803 au parking de la mairie. Née des travaux d’aménagements extérieurs du multiservices, cette voie est sur une parcelle privée de la commune.

A la demande sur Service Territorial Routier de Saint-Céré, service du Conseil Général en charge de la voirie, il convient de référencer cette chaussée afin que l’autorisation de pose de panneaux de signalisation soit accordée à l’intersection avec la RD803.

Monsieur le Maire propose de la classer au titre de « chemin », ainsi elle peut conserver son caractère privé. En effet, la réglementation relative au domaine privé d’une collectivité est plus souple, quant à l’utilisation et l’entretien notamment, que ne peut l’être une voie classée dans le domaine public. L’appellation de chemin ou chemin rural permet à la collectivité de gérer librement ce bien selon les règles du droit privé.

Monsieur le Maire demande avis au conseil quant à la dénomination de cette voie.

Après concertation, le Conseil Municipal décide de nommer la dite voie de circulation « chemin Fernand BOIX »

Après débats, délibération adoptée par le Conseil Municipal par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions.

QUESTIONS DIVERSES :

- Permanences élections municipales

De 8h à 10h30 :	Nicole Crémoux, Jean Philippe Pageot et Jean Delvert,
De 10h30 à 13h :	Patrick Laville, Hervé Clédél et Lionel Chabreyrie,
De 13h à 15h30 :	Dominique Pinsac, Eric Lafaurie et Isabelle Griset,
De 15h30 à 18h :	Jean Paul Campastié, Laurence Goursat et Jean Philippe Pageot.

-Projet « ado été association » RIONET de Cazillac

Un intervenant propose de venir choisir un motif avec les enfants et l’institutrice à peindre sur le mur du préau.

Ensuite, un « stage » s’effectuera en juillet et août pour effectuer la fresque.

Pour la commune, deux participations seront demandées à la commune : 700€ et 300€.

Ce travail sera une continuité des activités périscolaires.

Ce projet est validé par le conseil municipal.

-Repas commune / chasseurs

Certains chasseurs ont manifesté leur étonnement de ne pas avoir été invités au repas communal au titre des associations.

Il avait été défini que les associations concernées par cette invitation sont celles qui effectuent chaque année au moins une manifestation ou activité ouverte au public.

-Recensement population :

Le recensement est terminé : nous sommes dans l’attente des résultats.

Plus rien n’étant à l’ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par Monsieur le Maire à 22 h 45 mn.

En foi de quoi a été dressé le présent procès verbal.